

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2010

Présidence : Monsieur Yves Sesseli

Dans la séance du 22 mars 2010, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

1. Accepté le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2009 tel que présenté.

2. Accepté le préavis municipal (**no 35/2010**) concernant une « demande de crédit d'ouvrage pour la modernisation de la télétransmission et le renouvellement du système de gestion de la station de pompage de la Maison Jaune à Cully et des réservoirs situés sur le territoire de la commune » et décidé :
 1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de modernisation de la télétransmission et de renouvellement du système de gestion de la station de pompage de la Maison Jaune à Cully et des réservoirs situés sur le territoire de la commune ;
 2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de **CHF 117'000.--** ;
 3. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense en empruntant tout ou partie de cette somme aux meilleures conditions du marché ou par la trésorerie courante ;
 4. d'amortir le crédit demandé sur une durée de 10 ans, conformément à l'art. 17 du règlement sur la comptabilité des communes.

3. Accepté le préavis municipal (**no 36/2010**) concernant une « demande de crédit d'ouvrage pour des travaux de rénovation de l'église catholique de Cully », ***amendé par la commission ad hoc** et décidé :
 1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de rénovation de l'église catholique de Cully ;
 2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de **CHF 440'150.--** ;
 3. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense en empruntant tout ou partie de cette somme aux meilleures conditions du marché ou par la trésorerie courante ;
 4. d'amortir le crédit demandé sur une durée de 30 ans, conformément à l'article 14 du règlement sur la comptabilité des communes ;
 5. * de favoriser l'installation d'une solution photovoltaïque pour l'auto-alimentation énergétique du bâtiment pour autant que l'efficacité énergétique, le retour sur investissement et la conformité légale d'un tel projet soient avérés.

4. Accepté le préavis municipal (**no 37/2010**) concernant une « demande d'autorisation pour deux emprunts communaux » et décidé

d'autoriser la Municipalité à emprunter les montants ci-dessous pour assurer les dépenses courantes et payer les acomptes de la facture sociale cantonale :

1. emprunt auprès de Postfinance de **CHF 750'000.--** à 3,1 %, valeur 03.08.09, échéant le 05.08.2019 ;
 2. emprunt auprès de Postfinance de **CHF 750'000.--** à 2,24 %, valeur 03.08.09, échéant le 04.08.2014.
5. Accepté le préavis municipal (**no 38/2010**) concernant une « demande de crédit pour la mise en œuvre de la fusion des cinq communes de Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette » et décidé
- d'autoriser la Municipalité à :
1. financer une 1^{re} tranche de la mise en œuvre du processus de fusion entre les communes de Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette pour un montant de **CHF 300'000.--** ;
 2. financer cette opération par l'emprunt ou la trésorerie courante.
6. Accepté le préavis municipal (**no 39/2010**) concernant une « demande de crédit pour des travaux de réfection et d'entretien de la Place d'Armes » et décidé
1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de réfection et d'entretien de la Place d'Armes ;
 2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de **CHF 120'000.--** ;
 3. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense en empruntant tout ou partie de cette somme aux meilleures conditions du marché ou par la trésorerie courante ;
 4. d'amortir le crédit demandé sur une durée de 20 ans.
7. Accepté le préavis municipal (**no 40/2010**) concernant une « demande de crédit pour des travaux d'assainissement de l'enveloppe extérieure et création d'un appartement dans les combles du bâtiment des Anciennes prisons, situé à la rue de la Justice 6 » et décidé
- d'autoriser la Municipalité à :
1. procéder aux travaux d'assainissement de l'enveloppe extérieure et d'aménagement des combles du bâtiment sis rue de la Justice 6, pour un montant de **CHF 875'000.--** ;
 2. financer ces travaux en empruntant tout ou partie de ce montant aux meilleures conditions du marché et/ou en prélevant tout ou partie de ce montant sur la trésorerie courante ;
 3. amortir ce montant sur une durée de 30 ans, conformément à l'article 14 du règlement sur la comptabilité des communes.
8. A nommé Madame Nadia Cuénoud à la Commission de gestion en remplacement de Madame Franziska Guigan, démissionnaire.

Les préavis municipaux avec annexe, le procès-verbal, ainsi que les rapports des commissions sont à disposition au Secrétariat municipal.

CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

La Secrétaire :

Yves Sesseli

Elisabeth Bochud